

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 21 juin 2024 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12 juin 2024

| Membres en exercice | Présents | Pouvoirs | Votants | Exprimés | Non pourvu |
|---------------------|----------|----------|---------|----------|-----------------------|
| 34 | 19 | 9 | 19 | 28 | 1 (Peyrat-le-Château) |

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 28 | 0 | 0 |

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, CHABANAT Christine, DUGAY Marie, DUMONT-ST-PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BODIN Pascal a donné pouvoir à BIDAUD Jean-Michel, BOUR Coline a donné pouvoir à MUZETTE Thierry, CHADELAUD Michel a donné pouvoir à ECHASSERIEAU Vincent, COLIN Juliana a donné pouvoir à LEVET Elise, COUPET Georges a donné pouvoir à BESNIER Michelle, DELEFOSSE Laurent a donné pouvoir à MALET Patrick, PLAZANET Mélanie a donné pouvoir à SIMON Philippe, SALAGNAT Michèle a donné pouvoir à LENOBLE Monique, THEYS Michel a donné pouvoir à DUMONT-ST-PRIEST Hubert.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : ANOMAN Matthieu, BRUN Patrick, CHAMPAUD Marc, GORA Richard, LOURADOUR Patricia, SIMON Isabel.

Non pourvu : Commune de Peyrat-le-Château

Secrétaire de séance : MALET Patrick

INSTITUTION

Délibération n° 68-2024 : Désignation des délégués au SEHV 87

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/12/2018, portant statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du 14/09/2006 prévoyant l'adhésion de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière au SEHV 87 ;
Vu les statuts du SEHV 87 ;
Vu les résultats du scrutin ;
Considérant que les statuts du SEHV 87 prévoient que le nombre de membres pour la Communauté de Communes des Portes de Vassivière au sein du conseil syndical est fixé à 2;

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

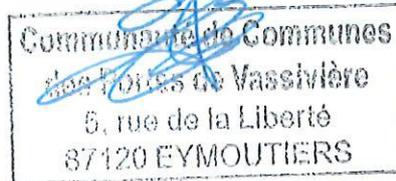
- **DESIGNER** les conseillers communautaires ci-dessous au Conseil Syndical du SEHV 87

| | Titulaire |
|---|----------------|
| 1 | Simon PHILIPPE |
| 2 | Michel THEYS |

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 24 juin 2024

Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE



Acte rendu exécutoire le : **24 JUIN 2024**

Publié le : **24 JUIN 2024**